

# LE MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITÉ DE LA FACE

et sa contribution à la Stratégie de l'UE  
en matière de biodiversité à l'horizon 2020

Rapport 2015



FACE

Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage de l'UE  
Federation of Associations for Hunting and Conservation of the EU  
Zusammenschluss der Verbände für Jagd und Wildtiererhaltung in der EU

La FACE (Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage de l'UE) est une organisation internationale non-gouvernementale (OING) sans but lucratif qui représente les intérêts de plus de 7 000 000 de chasseurs européens depuis sa fondation en 1977. Depuis son siège situé en plein cœur de Bruxelles (Belgique), la FACE représente ses 35 Membres Effectifs, qui sont des associations nationales de chasseurs des États membres de l'Union européenne et d'autres pays du Conseil de l'Europe, ainsi que ses 5 Membres Adhérents. En outre, la FACE est membre de l'UICN depuis 1987.

# LE MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITÉ DE LA FACE

Rapport 2015



## INDEX

Message du Président	4
Introduction	6
Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE est lié à la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020	8
Aperçu, tendances et faits marquants de 2015	10
Habitats	14
Espèces	16
Zones protégées	18
Utilisation durable	20
Infrastructure verte	22
Services écosystémiques	24
Investir dans la Nature	26
Chasseurs au bénéfice de la Nature – Remarques finales	28
Notes de fin	31



# MESSAGE DU PRÉSIDENT



L'année 2015 peut être considérée comme importante dans le cadre des processus politiques liés à la conservation de la biodiversité. Tandis que le rapport « État de la nature dans l'UE » 2015 dresse le tableau le plus complet jamais réalisé sur les espèces et les habitats, sur base de rapports établis dans le cadre des Directives Nature entre 2007 et 2012, l'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité fait le point sur les progrès accomplis pour atteindre chacun des six objectifs fixés.

Selon le rapport « État de la nature dans l'UE » 2015, seuls 16% des habitats ont un état de conservation jugé favorable. Au sujet des espèces, notamment les oiseaux, la situation est plus satisfaisante, avec

52% des espèces sauvages évaluées considérées hors de danger. Ce pourcentage est comparable à celui des espèces d'oiseaux (chassables) figurant à l'annexe II de la directive jugées hors de danger (55%).

Par contre, même si des progrès ont été accomplis dans le cadre de certains des objectifs de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité, l'examen à mi-parcours démontre que l'UE n'est actuellement pas en mesure d'atteindre les 6 objectifs d'ici 2020, y compris l'objectif prioritaire qui vise à « enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020, assurer leur rétablissement dans la mesure du possible et renforcer la contribution de l'UE à la prévention de la perte de biodiversité ».

Les chiffres actuels fournis au niveau européen démontrent clairement que des efforts supplémentaires doivent être fournis pour mettre en œuvre les stratégies de conservation aux niveaux régional et local en tenant compte des aspects socio-économiques et culturels.

À cet égard, il est évident que les chasseurs jouent un rôle clé dans la mise en œuvre d'actions équilibrées qui favorisent la conservation de la biodiversité et le développement durable. Afin d'être en mesure de chasser à l'avenir, les chasseurs doivent démontrer leur contribution positive à la conservation de la nature.

Malgré la contribution importante des chasseurs à la conservation, il est parfois difficile de la démontrer. Nous devons disposer de données précises et quantifier leurs actions et leurs organisations en faveur de la biodiversité. Plus nous quantifions ces actions, plus il est possible pour les chasseurs de les coordonner en faveur d'une conservation de la biodiversité plus efficace à travers Europe.

Les politiques en matière de nature et de biodiversité présentent rarement le rôle actif des activités cynégétiques pour la conservation, notamment en raison du fait que les décideurs politiques et les parties prenantes ne comprennent pas toujours la chasse et ses avantages.

Grâce au Manifeste pour la Biodiversité et à travers ce rapport, nous espérons pouvoir apporter quelques éléments de réponse concernant la contribution des chasseurs à la conservation de la biodiversité et à notre patrimoine commun qu'est la nature.



# INTRODUCTION

Après l'échec de l'Union européenne à réaliser l'objectif général d'enrayer la perte de biodiversité d'ici 2010 et les difficultés à développer la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020, la FACE et ses Membres ont adopté le Manifeste pour la Biodiversité. Ce dernier reflète l'engagement actif des chasseurs européens en faveur de la conservation de la biodiversité, afin de garantir la durabilité de la chasse pour les générations futures.

En examinant les 34 points d'action relevant des huit sections du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, les objectifs principaux de ce dernier sont de :

- ▶ démontrer aux décideurs politiques et au public le rôle et la contribution des activités cynégétiques en faveur de la biodiversité ;
- ▶ promouvoir la coordination et le renforcement de cette contribution, conformément aux priorités internationales en matière de conservation.

En outre, le Manifeste pour la Biodiversité sert de cadre pour toutes les communications concernant les questions de conservation liées aux activités cynégétiques.

Afin d'atteindre ces objectifs, la FACE a mis sur pied un groupe de travail sur le Manifeste pour la Biodiversité en janvier 2014. Ce groupe est composé d'experts des associations de chasse nationales (Belgique – Flandres, Danemark, Finlande, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas et Royaume-Uni).

Le Groupe de travail collecte des exemples pertinents pour contribuer au processus et apporte à la FACE son expertise dans le cadre de l'évaluation et du compte-rendu des résultats.

## **Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE et l'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité**

Par le biais de « six objectifs interdépendants qui se renforcent mutuellement et qui traitent des principaux facteurs à l'origine de la perte de biodiversité », la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 « vise à réduire les principales pressions s'exerçant sur la nature et les services écosystémiques dans l'UE ». – Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020.

L'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité, publiée par la Commission européenne en octobre 2015, révèle des résultats mitigés et démontre que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'état de la nature au niveau européen.

Dès lors, ce rapport présente la manière dont les acteurs ruraux, et plus particulièrement les chasseurs, contribuent, ou peuvent contribuer, à la mise en œuvre des différents objectifs et actions définis dans la Stratégie.

Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE fournit un cadre pertinent pour une telle évaluation et est en lien direct avec 4 des 6 objectifs de la Stratégie. Les rapports entre les chapitres du Manifeste pour la Biodiversité et les objectifs européens sont présentés à la page 8-9.

Afin de présenter un bon aperçu de la contribution des chasseurs aux structures européennes, 181 exemples (aussi appelés études de cas) d'activités de conservation entreprises par les chasseurs ont été évalués et utilisés pour comprendre et illustrer cette contribution.

En comparant ces études de cas aux points d'action du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE et à d'autres indicateurs (tels que les collaborations entreprises ou le type de fonds utilisés), nous avons pu dégager des tendances que nous mettons en évidence dans ce rapport.

## **Le rapport 2015 sur le Manifeste pour la Biodiversité**

Ce rapport présente les actions qui contribuent directement à la réalisation des objectifs définis par la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité. La correspondance est optimale avec 23 des 34 actions définies dans le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE qui contribuent directement à la Stratégie.

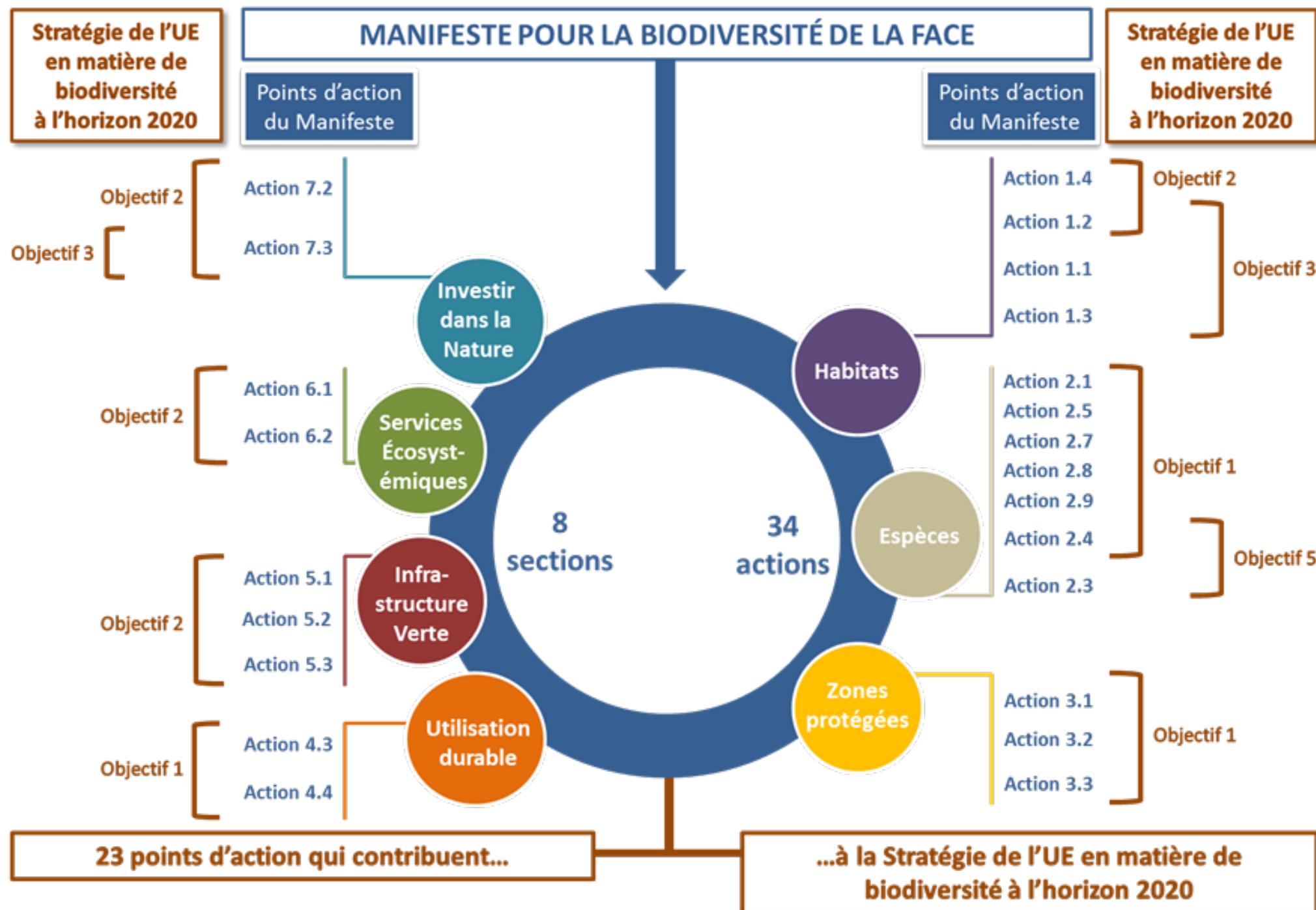
Il présente les tendances des connaissances actuelles que la FACE a compilées depuis janvier 2013. Il est important de souligner que les 181 études de cas qui ont servi de base à ce rapport ne représentent pas la liste exhaustive des actions entreprises sur le terrain. Dans les prochaines années, d'autres exemples seront répertoriés et permettront dès lors d'améliorer notre compréhension des actions de conservation menées par les chasseurs européens.

À la suite de la présentation des liens entre le Manifeste et la Stratégie de l'UE, le rapport met en exergue les tendances générales fondées sur les études de cas et certains points importants.

Ensuite, il présente une évaluation plus détaillée des études de cas relatives à chacune des huit sections du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE.

Finalement, des exemples de bonnes pratiques sont présentés afin d'illustrer plus en détail la manière dont les activités cynégétiques contribuent à la conservation de la nature.

# Le MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITÉ DE LA FACE en lien avec la STRATÉGIE DE L'UE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



Les objectifs pertinents de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité

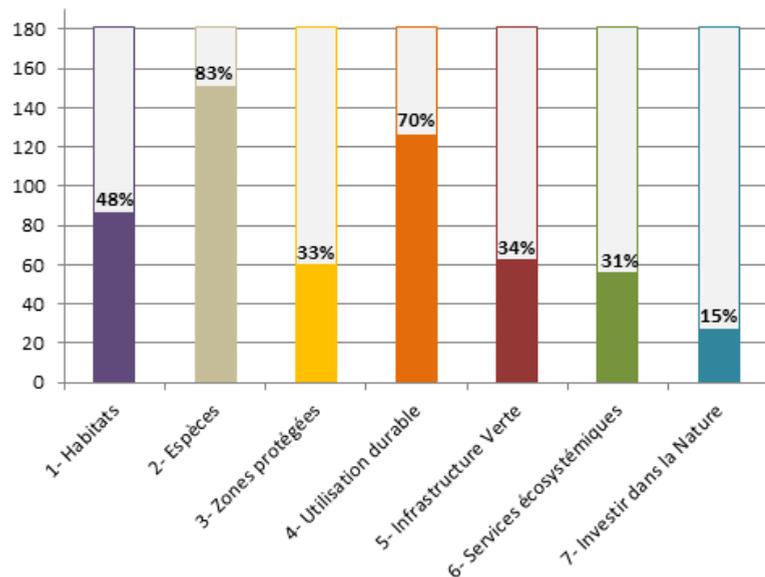
**Objectif 1:** améliorer l'application de la législation sur la protection de la nature  
**Objectif 2:** Agriculture et foresterie durables

**Objectif 3:** Rétablir les écosystèmes et établir une infrastructure verte  
**Objectif 5:** Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

# APERÇU, TENDANCES ET FAITS MARQUANTS - 2015

Cette section se penche sur les 181 études de cas compilées entre janvier 2013 et octobre 2015 pour mettre en évidence leurs correspondances aux sections principales du Manifeste pour la Biodiversité, leurs caractéristiques importantes ainsi que la distribution géographique des différents projets.

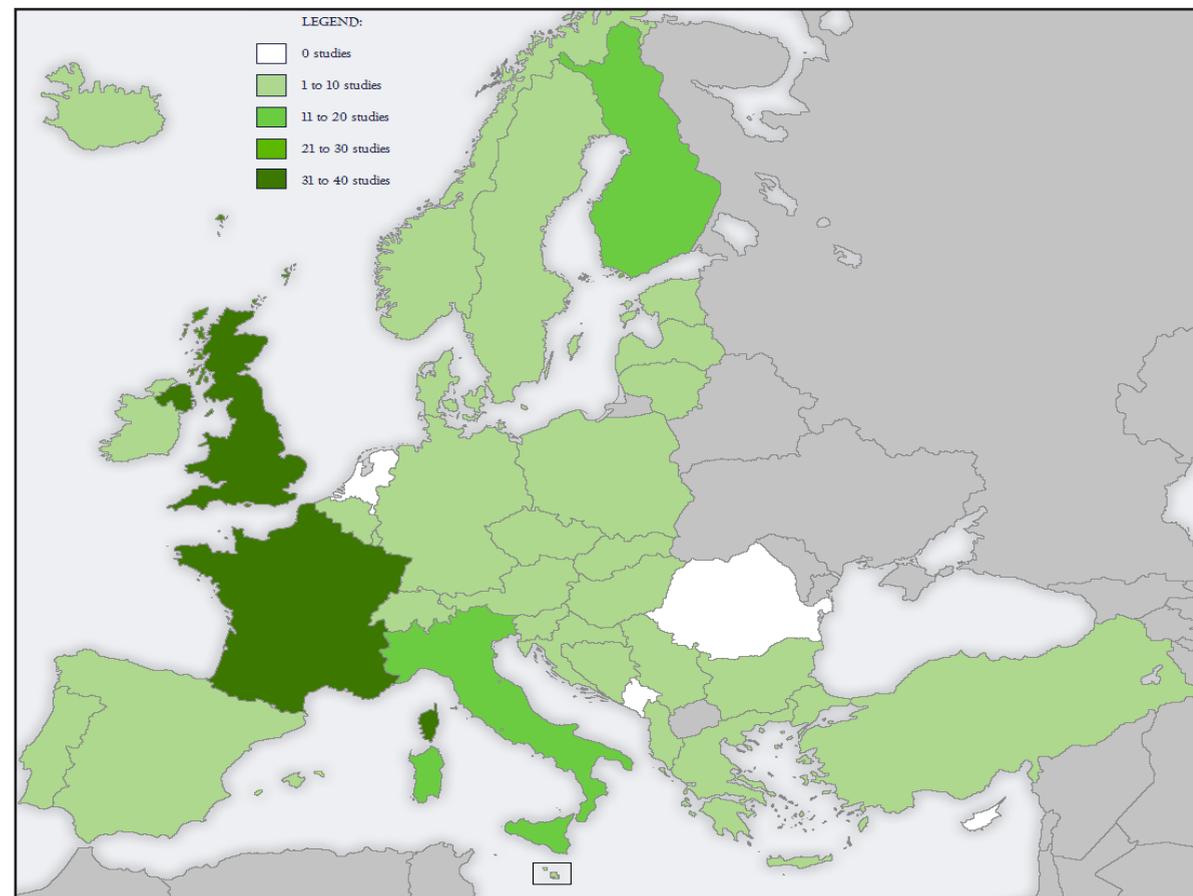
## Comparaison entre les actions menées par les chasseurs et 7 sections du Manifeste pour la Biodiversité



**Graphique 1:** Nombre d'études de cas contribuant intégralement ou partiellement à chacune des 7 sections du Manifeste. Un cas peut contribuer à différentes sections.

Les sections « Espèces » et « Utilisation durable » sont les plus représentées à travers les études de cas, démontrant leur importance pour l'activité de chasse en Europe.

La section la moins représentée est « Investir dans la nature », en raison notamment du fait que la majorité des points d'action sont directement liés aux processus européens, tels que le Programme de développement rural de la Politique agricole commune, ou à d'autres outils économiques. L'investissement important que font les chasseurs dans la création et la gestion d'habitats et dans les actions menées pour les espèces n'est pas pris en compte dans cette catégorie.



**Figure 1:** Pays européens concernés par les études de cas compilées dans ce rapport

## QUELQUES FAITS MARQUANTS

Au sein de tous les projets auxquels participent les chasseurs, différentes collaborations sont entreprises :

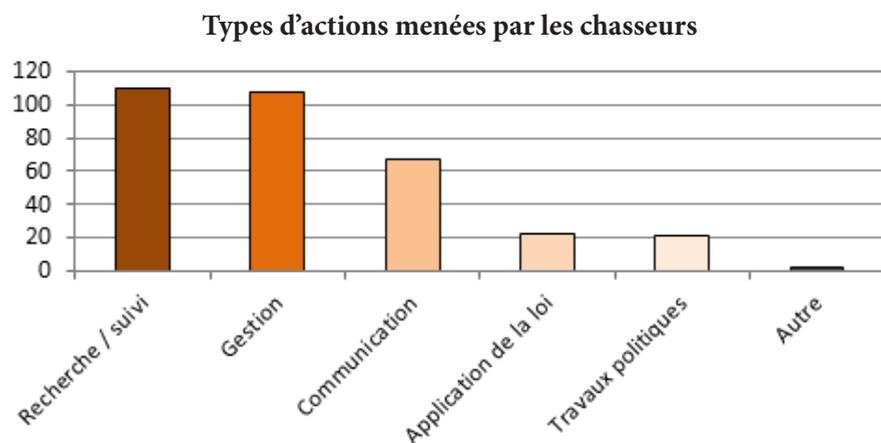
- **Des ONG/fondations environnementales** sont impliquées dans un tiers des projets
- Une collaboration avec des **universités ou organismes de recherche** a été démontrée dans un **quart** des projets

Même si le point d'action 7.1 (« Améliorer la compréhension générale de la trajectoire des ressources investies par les chasseurs dans le cadre des écosystèmes ») n'est pas illustré dans les derniers chiffres, il est important de souligner l'investissement des chasseurs dans les activités qui contribuent à la conservation de la nature.

→ **42 études de cas** contribuent intégralement ou partiellement au point d'action 7.1

→ **Les chasseurs ont apporté/apportent leur soutien financier dans 35% des 181 études de cas**, que ce soit intégralement ou partiellement

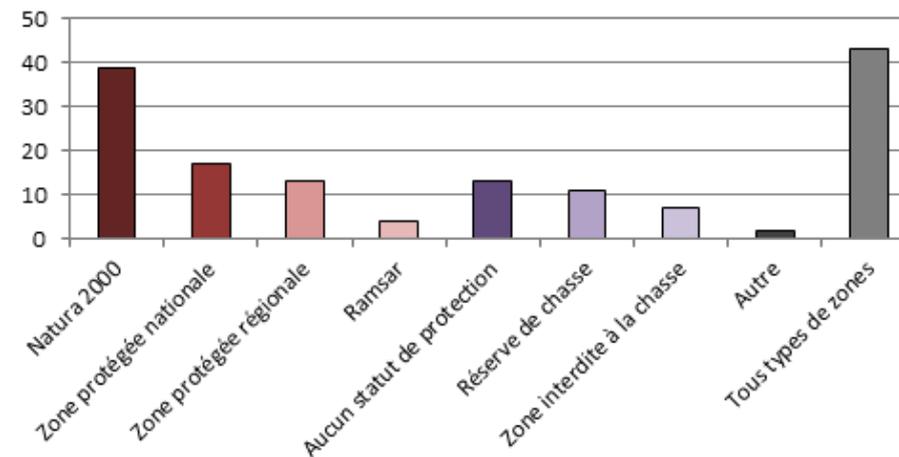
→ **24 études de cas** ont également été financées partiellement ou intégralement par des **fonds européens**



**Graphique 2:** Nombre d'études de cas par type d'action. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs actions.

Les actions de **recherche/suivi** et de **gestion des habitats/espèces** sont les plus nombreuses dans les données compilées.

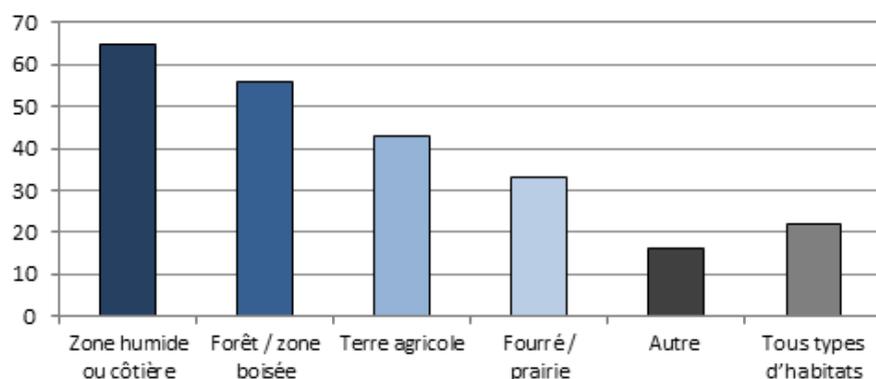
**Statut des zones dans lesquelles des actions sont menées**



**Graphique 4:** Nombre d'études de cas par statut. Une étude de cas peut être menée sur plusieurs types de zones.

Environ un **cinquième des études** de cas sont menées sur des **sites Natura 2000**. Pour beaucoup d'activités n'étant pas directement liées à la gestion ou à la communication, il n'y a pas de distinction quant au statut des zones.

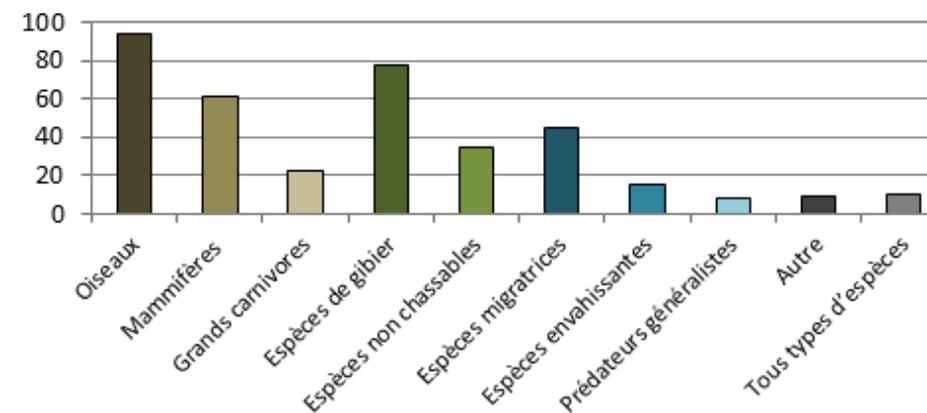
**Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs**



**Graphique 3:** Nombre d'études de cas par type d'habitats. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs habitats.

Les **zones humides** et les **forêts** représentent les habitats les plus couramment gérés par les chasseurs (si précisé). Pour les **projets qui ne sont pas directement liés à la gestion**, il n'y a pas de distinction au niveau **du type d'habitat (cf. tous types)**.

**Groupes d'espèces visés par les actions entreprises par les chasseurs**



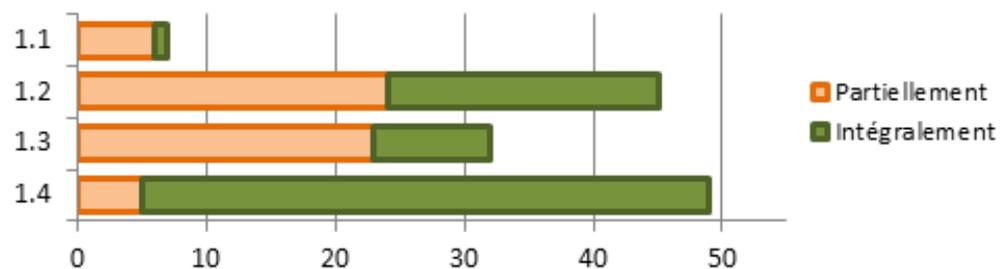
**Graphique 5:** Nombre d'études de cas par groupe d'espèces. Une étude de cas peut concerner plusieurs groupes d'espèces.

La majorité des actions se concentrent sur les espèces d'**oiseaux** et/ou de **gibier**. Sur les 181 exemples recensés, un **cinquième** est dédié aux **espèces non chassables** et/ou **migratrices**.

« La protection des habitats est un moyen fondamental de préserver la faune et la flore sauvages, maintenant ainsi la biodiversité et les services écosystémiques. Finalement, ce sont les actions individuelles au niveau local qui permettent d'obtenir des résultats significatifs. » Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

Cette section du Manifeste couvre les actions qui contribuent aux objectifs 3 (actions 6a et 7) et 4 (actions 8, 11 et 12) de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité par le biais de la préservation et de l'amélioration des habitats ainsi que par l'inclusion des principes d'agriculture et de sylviculture durables.

Correspondance entre les études de cas et les points d'action <sup>1</sup>



Graphique 6: Nombre d'études de cas contribuant partiellement ou intégralement à une ou plusieurs actions de la section « Habitats ». Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions.

### Les chasseurs ont entrepris des actions visant à préserver, restaurer ou améliorer les habitats dans 86 études de cas

Lorsqu'elles sont directement liées à la gestion des habitats, les études de cas montrent des tendances légèrement différentes par rapport à l'aperçu (cf. annexe 1 pour plus de détails) :

- Les activités entreprises par les chasseurs sont **principalement axées** sur les habitats de **zones humides** (47 projets)
- Les **zones agricoles** arrivent en deuxième position avec **29** études de cas liées aux actions 1.1 et/ou 1.2, alors que les **zones boisées** sont concernées dans **26** cas.



Photographie de Gabriele Fasoli

En Europe, les exploitations agricoles et le développement d'établissements humains a favorisé la perte de zones rurales et de leurs espèces. Depuis 1995, les chasseurs italiens d'Émilie-Romagne ont participé à des programmes agro-environnementaux en vue de préserver et restaurer les habitats de zones humides ainsi que leur biodiversité.

Les chasseurs ont encouragé financièrement les agriculteurs à mettre en jachère des terres agricoles avant de les inonder. Ce programme s'est traduit par la création et la préservation de centaines de zones humides : environ 1 100 hectares de zones humides permanentes d'eau douce, environ 2 470 hectares de prairies marécageuses (y compris des plaines et prairies qui s'inondent temporairement et/ou de manière saisonnière) et 2 357 hectares de prairies permanentes avec des zones de forêt sèche basse. La préservation d'un étang de 4 ou 5 hectares coûte entre 6 000 et 8 000 euros par an ; la création de zones humides a été cofinancée par l'UE et, dans environ 75 % des cas, ces nouvelles zones humides ont été créées sur des terres privées, utilisées pour la chasse.

Cette zone fournit un habitat de migration et de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, ainsi qu'un habitat permanent pour des espèces d'amphibiens et de reptiles. Le programme s'est traduit par une augmentation avérée du nombre d'oiseaux d'eau à toutes les saisons et une hausse du nombre d'accouplements de nombreuses espèces telles que les vanneaux, les canards, les échassiers, les foulques et les hérons. La croissance de population de ces espèces a également entraîné une augmentation des populations de rapaces dans les régions environnantes, rendant ces sites importants pour une désignation et une extension au titre de Natura 2000.

Ce travail entrepris par les chasseurs pour faire face à la régression des zones humides en Italie a permis de restaurer un habitat dégradé et de rétablir les espèces et la biodiversité qui avaient été touchées dans la région.

### Contacts et sources

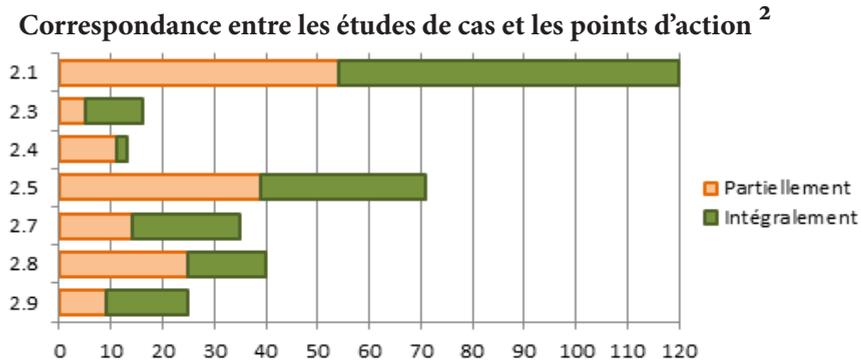
**Michele Sorrenti** (Coordinateur scientifique, Bureau des oiseaux migrateurs, *Federazione Italiana della Caccia*) – Email: [acma\\_ricerche@yahoo.com](mailto:acma_ricerche@yahoo.com)

[De plus amples informations sont disponibles ici.](#)

<sup>1</sup>Points d'action de la section « Habitats » du Manifeste pour la Biodiversité :

- 1.1 Développer des stratégies et des politiques pour améliorer les provisions pour habitats au sein de la Politique agricole commune (pilier 1 et pilier 2).
- 1.2 Continuer à travailler en collaboration avec les agriculteurs et les organisations de conservation de la nature en vue de préserver et restaurer la biodiversité des cultures à travers des actions locales.
- 1.3 Collaborer avec les agriculteurs, les intérêts forestiers et les organisations de conservation de la nature en vue de développer des politiques et des stratégies pertinentes pour une gestion équilibrée des écosystèmes forestiers et bénéfique pour la biodiversité.
- 1.4 Poursuivre ses efforts au niveau local en vue de préserver et restaurer les zones humides.

« Même si le maintien des habitats dans de bonnes conditions est essentiel pour satisfaire les exigences écologiques générales des espèces, certaines espèces peuvent avoir besoin d'une attention particulière dans certaines circonstances. » Manifeste pour la Biodiversité de la FACE  
 Dans cette section du Manifeste, 7 des 9 actions contribuent aux objectifs 1 (action 4) et 5 de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité par le biais de travaux politiques sur les espèces exotiques envahissantes, d'une amélioration des connaissances sur la faune sauvage et de la conservation des espèces considérées à risque.



Graphique 7 : Nombre d'études de cas contribuant partiellement ou intégralement à une ou plusieurs actions de la section « Espèces ». Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions.

### Les chasseurs ont entrepris des actions visant à améliorer les connaissances et gérer des espèces qui présentent un intérêt particulier dans 151 études de cas

Bien que les exemples de la section « Espèces » font apparaître les mêmes tendances que celles de l'aperçu pour les groupes d'espèces visés par les actions entreprises par les chasseurs (cf. graphique 5), certains faits sont intéressants (cf. annexe 2 pour de plus amples détails) :

- 107 des 151 études de cas se rapportent à la **recherche et aux activités de suivi de population**.
- Les principaux habitats visés par ces actions sont les forêts (49 études de cas), les zones humides (45 études de cas) et les **terres agricoles** (38 études de cas).

<sup>2</sup> Points d'action de la section « Espèces » du Manifeste pour la Biodiversité :

- 2.1 Encourager les chasseurs à poursuivre leur engagement dans des programmes de surveillance et d'évaluation de l'état des espèces chassables et autres espèces d'animaux sauvages et à mettre en œuvre les mesures de conservation appropriées.
- 2.3 Communiquer aux chasseurs la nécessité d'identifier, de contrôler et d'éviter l'introduction d'espèces de faune ou de flore envahissantes.
- 2.4 Contribuer à la formulation de politiques sur des dossiers tels que le contrôle des EEE et la conservation des grands carnivores.
- 2.5 Encourager le développement et l'exécution de plans de gestion et de plans d'action, en particulier pour les espèces considérées à risque.
- 2.7 Poursuivre leur contribution à la conservation des espèces en danger.
- 2.8 Collaborer pour la conservation et l'utilisation durable des oiseaux migrateurs et à la conservation des habitats sur leurs voies de migration.
- 2.9 Encourager l'utilisation durable et le contrôle de l'équilibre écologique des espèces opportunistes répandues et des prédateurs communs.

Après l'année 2000, la population de Lynx (*Lynx lynx*) des Alpes dinariques était menacée d'extinction. En 1973, six individus ont été introduits en Slovénie depuis la Slovaquie par les chasseurs ; cette population s'est accrue jusqu'à la fin des années 1980, moment où elle a commencé à diminuer. À la fin des années 1990, cette population était une fois de plus en danger critique d'extinction. Actuellement, elle survit mais avec un nombre d'individus peu élevé.

En 2004, l'Association de chasse slovène a entamé une coopération avec des services de foresterie et des groupes de conservation, tant slovènes que croates, ainsi qu'avec les universités de Ljubljana et de Zagreb pour le projet DinaRis (« Coopération transfrontalière en matière de gestion, conservation et recherche de la population de lynx des Alpes dinariques »).

Le projet DinaRis repose sur différents points d'action, notamment :

- Le suivi des individus (y compris leurs traits génétiques) et de leur consommation de proies;
- Une enquête menée pour déterminer la tolérance locale à la présence du lynx ;
- La création d'un site internet et la distribution de brochures, la collaboration avec les écoles, la communication avec les médias ainsi que l'organisation de conférences pour sensibiliser le public à la présence du lynx des Alpes dinariques.

L'Association de chasse slovène et ses membres ont été particulièrement actifs sur le terrain et dans le suivi du travail jusqu'à la fin du projet. Lorsqu'un plan de gestion conjoint du lynx a été mis sur pied, cette association était également impliquée.

Le projet DinaRis a conclu que la population de lynx devrait croître rapidement par l'introduction de nouveaux individus afin d'augmenter la diversité génétique de la population ; en effet, la consanguinité est très importante dans la population actuelle. À présent, les chercheurs slovènes et croates, avec l'aide des organisations de chasse, souhaitent initier un nouveau projet visant à mettre en pratique cette augmentation de population.

La coopération entre l'Association de chasse slovène et les autres organisations du projet DinaRis a permis « d'instaurer un réseau de partenariats dans les Dinarides du Nord qui favorisera la promotion et la conservation à long terme des valeurs naturelles de la région ».

### Contacts et sources

**Djuro Huber** (Professeur, Université de Zagreb) – Email: [Huber@vef.hr](mailto:Huber@vef.hr)

**Ivan Kos** (Professeur, Université de Ljubljana) – Email: [Ivan.Kos@bf.uni-lj.si](mailto:Ivan.Kos@bf.uni-lj.si)

[De plus amples informations sont disponibles ici.](#)



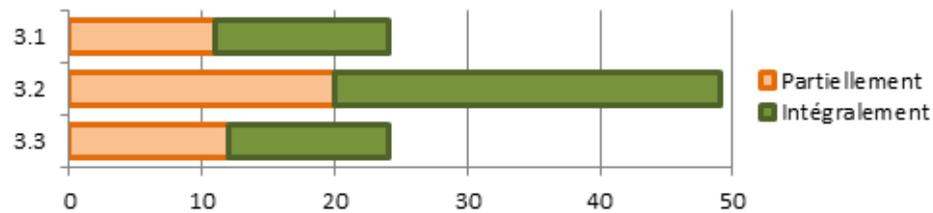
Lynx muni d'un collier dans le cadre du programme DinaRis. Photographie de Vedran Slijepcevic

# ZONES PROTÉGÉES

« On n'insistera jamais trop sur l'importance des zones protégées pour la nature et la biodiversité ; le réseau Natura 2000 constitue à cet égard une excellente base pour la conservation de la nature dans l'UE ». Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

Cette section du Manifeste couvre les actions qui contribuent à l'objectif 1 (actions 1 et 3) de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à travers la mise en œuvre et la gestion des zones protégées, et plus particulièrement le réseau Natura 2000.

Correspondance entre les études de cas et les points d'action<sup>3</sup>



**Graphique 8:** Nombre d'études de cas contribuant partiellement ou intégralement à une ou plusieurs actions de la section « Zones protégées ». Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions.

## Les chasseurs ont entrepris des actions liées à la gestion des zones protégées et la sensibilisation à ces zones dans 60 études de cas

Faits marquants (cf. annexe 3 pour plus de détails) :

- La moitié des études de cas (33) comportent des actions entreprises dans les sites Natura 2000
- Les actions concernent principalement la gestion des espèces/habitats (45 études de cas) et les activités de communication (36 études de cas).
- Les tendances qui se dégagent par rapport aux types d'habitats impliqués dans les études de cas de cette section sont similaires à celles du graphique 3. (page 12)

<sup>3</sup> Points d'action de la section « Zones protégées » du Manifeste pour la Biodiversité :

3.1. S'impliquer dans la facilitation du dialogue et la résolution de conflits entre les divers acteurs au sein des zones protégées.

3.2. Continuer à promouvoir l'engagement des chasseurs dans la gestion des zones protégées en collaboration avec les autorités compétentes pertinentes et avec d'autres acteurs (notamment concernant Natura 2000).

3.3. Compiler des exemples de bonnes pratiques pour la communauté cynégétique et le grand public.

## Projet sur le Lagopède irlandais dans le site du Mont Boleybrack

En 2008, une enquête nationale menée en Irlande a révélé que la population de Lagopèdes irlandais (*Lagopus lagopus hibernicus*) a baissé de 70% en 40 ans, pour atteindre un nombre d'environ 4 000 oiseaux. Bien que de nombreux projets aient été entamés pour faire face au problème, le projet « Boleybrack Mountain Red Grouse » s'impose comme le meilleur exemple.



Photographie de Billy Clarke

Le club de tir Glenfarne a débuté un programme de gestion de l'habitat pour accroître la population de lagopèdes irlandais dans la zone de conservation spéciale située aux alentours du Mont Boleybrack.

De ce fait, le club de tir Glenfarne a coopéré avec d'autres organisations de conservation, des agriculteurs locaux, des agences publiques pour la faune sauvage et l'agriculture, ainsi que l'Association nationale des conseils régionaux de gestion du gibier afin de développer un programme consistant à :

- Contrôler le brûlage de la bruyère afin de créer un ensemble de bruyères qui sont au goût des lagopèdes ;
- Contrôler les prédateurs ;
- Fournir du sable pour faciliter la digestion de la bruyère par les lagopèdes ;
- Mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation du public ainsi que des initiatives de consultation avec des parties prenantes.

Ce projet est considéré comme un véritable succès : d'une part, il a permis d'accroître la population de lagopèdes ainsi que celles d'autres oiseaux d'altitude, comme les échassiers nicheurs et les rapaces, et, d'autre part, les activités éducatives menées dans le cadre du projet ont favorisé l'apparition d'une nouvelle génération de gestionnaires et d'agriculteurs de montagne.

En outre, il a permis de mieux définir les mesures agro-environnementales pour les régions montagneuses d'Irlande ainsi que les politiques et actions en matière de conservation (par exemple, il a fourni un modèle de bonnes pratiques pour les futurs projets sur les lagopèdes irlandais).

### Contacts et sources

**David Scallan** (Conseiller de projet) – Email: [davidscallan1@gmail.com](mailto:davidscallan1@gmail.com)

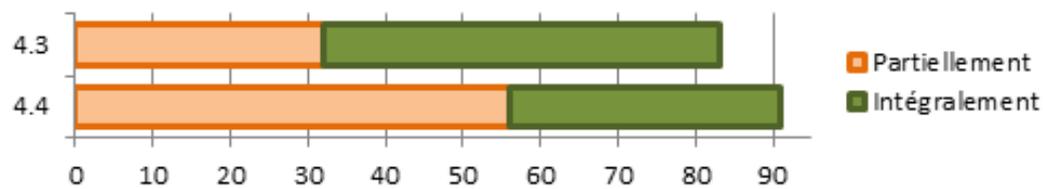
[De plus amples informations sont disponibles ici.](#)

« L'UE en particulier, le Conseil de l'Europe et la Convention sur la diversité biologique ainsi que d'autres accords environnementaux internationaux (la Convention sur les espèces migratrices ; l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie ; etc.) reconnaissent tous la légitimité de la chasse comme étant une forme d'utilisation de la nature ».

Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

Dans cette section du Manifeste, 2 des 5 actions contribuent au premier objectif (actions 3 et 4) de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité en améliorant les connaissances et les recherches scientifiques sur la faune sauvage et en encourageant l'implication des acteurs locaux dans la promotion d'une bonne gestion.

Correspondance entre les études de cas et les points d'action <sup>4</sup>



Graphique 9: Nombre d'études de cas contribuant partiellement ou intégralement à une ou plusieurs actions de la section « Utilisation durable ». Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions.

## Les chasseurs ont entrepris des actions liées au suivi des populations et à l'utilisation durable dans 126 études de cas

Comme les points d'action 4.3 et 4.4 se rapportent à ces questions, la majorité des exemples s'apparentent à des activités de suivi et de gestion. Certaines autres tendances sont également intéressantes (cf. annexe 4 pour plus d'informations) :

- Au moins un tiers des études de cas incluent des travaux de conservation dans les zones forestières (40) et/ou zones humides (40).
- Plus de la moitié des exemples compilés concernent les espèces de gibier (68 études de cas). Les oiseaux sont visés dans une même proportion (67 études de cas).
- Un cinquième des projets comportent des actions de suivi et/ou gestion pour les espèces non chassables (25 études de cas)

<sup>4</sup>Points d'action de la section « Utilisation durable » du Manifeste pour la Biodiversité :

<sup>4.3.</sup> Encourager la collecte de données de tableaux de chasse et de statistiques de populations et ils faciliteront les recherches pour évaluer la durabilité des pratiques cynégétiques

<sup>4.4.</sup> Chercher des moyens d'engager et d'organiser les chasseurs locaux et leurs connaissances et expériences en vue d'une bonne gestion et de bonnes pratiques pour la mise en œuvre des politiques Nature et Biodiversité de l'UE

## Les chasseurs hongrois garantissent l'utilisation durable de la Bécasse des bois

Contrairement aux pratiques de nombreux pays, en Hongrie, la chasse à la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) a lieu pendant la période de migration de printemps, en mars. L'Association nationale des chasseurs de Hongrie a débuté en 2009 une collaboration avec l'Université Szent István et l'Université de la Hongrie de l'Est afin de suivre la taille et les données démographiques de la population migratrice de bécasses des bois. Ensemble, elles avaient pour but d'évaluer l'incidence de la chasse printanière en Hongrie sur la population et de vérifier si la chasse à la bécasse dans le pays est durable. À cet effet, les chasseurs participants ont rassemblé régulièrement des données de prélèvements et d'observations, issues de 900 lieux répartis sur l'ensemble du pays sur toute la période de migration.



Photographie de Gergely Schally

L'analyse des données collectées entre 2009 et 2014 a montré que le nombre de bécasses abattues en Hongrie représenterait environ 0,1-0,2% du taux global de mortalité en Europe. Dès lors, la saison de chasse printanière de la bécasse des bois peut être considérée comme une utilisation durable qui remplit tous les critères des dispositions légales strictes, sans incidence majeure sur la population au niveau européen.

Il s'agit d'une découverte importante : la chasse en Europe devrait se fonder sur le principe de l'utilisation durable, c'est-à-dire qu'elle ne devrait pas mettre en danger la conservation des espèces. Il est dès lors important que les chasseurs puissent prouver ce que démontre le Manifeste pour la Biodiversité : les chasseurs sont fondamentalement liés à l'environnement et à sa conservation.

### Contacts et sources

**László Szemethy** (Professeur adjoint, Université Szent István) – Email: [szlaci@ns.vvt.gau.hu](mailto:szlaci@ns.vvt.gau.hu)

**Gergely Schally** (Professeur adjoint, Université Szent István) – Email: [sgergo@ns.vvt.gau.hu](mailto:sgergo@ns.vvt.gau.hu)

De plus amples informations:

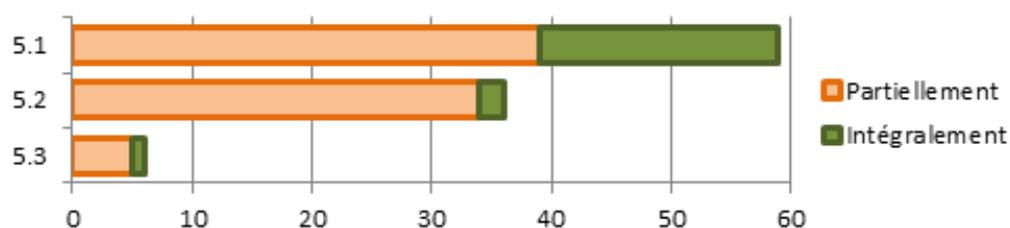
SCHALLY, L., SZEMETHY, L. and BLEIER, N. 2013. Woodcock Report from Hungary - Spring 2013. WI/IUCN-WSSG Newsletter 39: 8-10.

FARAGÓ, S., LÁSZLÓ, R. and BENDE, A. March 26-27, 2012. Consequences of Eurasian Woodcock (*Scolopax rusticola*) Hunting on the Population in Hungary. International Scientific Conference on Sustainable Development & Ecological Footprint.

« Le concept d'infrastructure verte vise à permettre aux zones naturelles existantes de se reconnecter et à améliorer la qualité écologique générale de la ruralité au sens large. Une infrastructure verte permettra également de préserver des écosystèmes sains afin qu'ils continuent de fournir de précieux services à la société ». Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

Cette section du Manifeste couvre l'objectif 2, et plus particulièrement l'action 6b de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité, en encourageant la mise en œuvre, la gestion et les travaux politiques dans le cadre du développement d'une infrastructure verte.

Correspondance entre les études de cas et les points d'action <sup>5</sup>



**Graphique 10:** Nombre d'études de cas contribuant partiellement ou intégralement à une ou plusieurs actions de la section « Infrastructure verte ». Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions.

## Les chasseurs ont entrepris des actions visant à contribuer aux principes de l'infrastructure verte dans 62 études de cas

La majorité des projets sont consacrés à la gestion des espèces et/ou habitats (56 études de cas). D'autres tendances présentent un intérêt particulier (cf. annexe 5 pour plus de détails) :

- La communication est la deuxième activité la plus courante dans les projets (33 études de cas).
- La moitié des études de cas comportent des activités menées dans les zones humides (35) pour lesquelles les oiseaux et les espèces migratrices représentent les principaux groupes d'espèces visés.

<sup>5</sup>Points d'action de la section « Infrastructure verte » du Manifeste pour la Biodiversité :

<sup>5.1.</sup> Continuer à promouvoir, dans la mesure du possible, la gestion durable des territoires de chasse, à travers des systèmes de coordination et de coopération volontaires destinés à préserver une infrastructure verte essentielle à la conservation de la nature au niveau des paysages, à protéger ainsi les écosystèmes et à augmenter la connectivité du paysage et sa capacité d'adaptation au changement climatique.

<sup>5.2.</sup> S'activer à démontrer et à expliquer les mesures de gestion avérées fructueuses dans les territoires de chasse soutenant l'infrastructure verte.

<sup>5.3.</sup> Contribuer activement au développement de politiques pour une infrastructure verte au sein de l'UE.

## Projet consacré au Muscardin dans les allées de haies du sud-ouest du Cheshire



[Basc.org.uk](http://Basc.org.uk)

Au Royaume-Uni, la population de Muscardins (*Muscardinus avellanarius*) diminue en nombre et en diversité. Des efforts de conservation visent donc à éviter leur extinction.

Grâce à une enquête menée pour évaluer la biodiversité des terres sur lesquelles chassent ses membres, « BASC » (l'Association britannique de chasse et conservation) a découvert une population isolée de muscardins proche d'une population réintroduite dans la Vallée de Wych (sud-ouest du Cheshire). En 2011, « BASC » a démarré un projet visant à créer un réseau de haies entre ces populations et délimiter une zone qui avait été identifiée comme ayant une grande connectivité d'habitats de forêts et de haies. Ce réseau permettrait d'étendre la zone d'habitat de la population de muscardins, de faire croître leur population et de permettre la migration en cas de changement climatique. À cette fin, le projet se compose :

- d'enquêtes sur les haies et les forêts, afin que les décisions prises dans le cadre de ce projet soient réfléchies en ce qui concerne la gestion de l'habitat sur le tracé prévu ;
- du recrutement et de l'entraînement de volontaires locaux pour mener les enquêtes et participer au travail de terrain ;
- de la plantation de nouvelles haies et zones forestières où cela s'avère nécessaire, et de la gestion forestière ;
- d'accords avec les propriétaires fonciers et les chasseurs au sujet des exigences à long terme de la gestion de l'habitat et des muscardins.

Ces actions ont permis à « BASC » de préserver un habitat qui était en condition favorable, de restaurer des zones qui ne l'étaient pas ainsi que de créer un nouvel habitat en liant les haies et les zones forestières. Les propriétaires fonciers et les chasseurs ont joué un rôle crucial pour obtenir l'autorisation de mener le projet et assurer une gestion à long terme. En outre, « BASC » a travaillé en partenariat avec d'autres organisations de conservation pour mettre en commun les ressources et les compétences et pour garantir le financement du projet.

Ce projet a soutenu la conservation de la population de muscardins en créant un nouvel habitat et en reliant les parcelles existantes. De plus, ce projet a été bénéfique pour d'autres espèces animales, fongiques et végétales puisqu'il encourage une gestion des sols favorable à la biodiversité.

### Contacts et sources

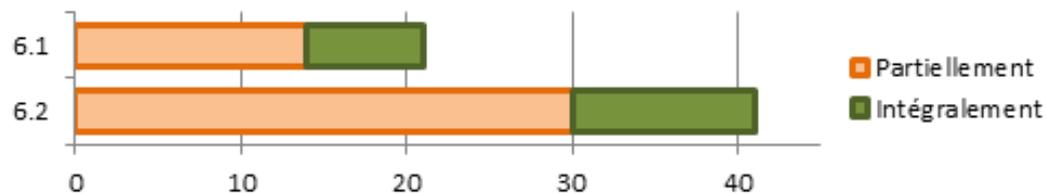
**Ian Danby** (Chef des projets liés à la biodiversité, BASC) – Email: [ian.danby@basc.org.uk](mailto:ian.danby@basc.org.uk)

[De plus amples informations sont disponibles ici.](#)

« Ce sont souvent les chasseurs qui, en tant qu'utilisateurs des services écosystémiques et gestionnaires partiels des écosystèmes, conservent activement les habitats à large échelle et contribuent ainsi à la résilience et à la restauration des écosystèmes ». Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

Dans cette section du Manifeste, 2 des 3 actions contribuent à l'objectif 2 (actions 5, 6a et 6b) de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à travers l'amélioration des connaissances sur les caractéristiques de la biodiversité (y compris les services écosystémiques) et la sensibilisation à l'importance de ces caractéristiques.

Correspondance entre les études de cas et les points d'action <sup>6</sup>



Graphique 11: Nombre d'études de cas contribuant partiellement ou intégralement à une ou plusieurs actions de la section « Services écosystémiques ». Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions.

**Les chasseurs ont entrepris des actions qui contribuent à la compréhension et à la gestion des services écosystémiques dans 56 études de cas**

La majorité des projets sont consacrés à la gestion des espèces et/ou habitats (41 études de cas). D'autres tendances présentent un intérêt particulier (cf. annexe 6 pour plus de détails) :

- La communication représente la deuxième activité principale (33 études de cas). Elle s'apparente au point d'action 6.2
- Conformément au point d'action 6.1, le troisième type d'activité est la recherche et le suivi (28)

Il est intéressant de remarquer que 39 études de cas combinent deux, voire trois, de ces activités.

<sup>6</sup>Points d'action de la section « Services écosystémiques » du Manifeste pour la Biodiversité :

<sup>6.1</sup> Essayer d'améliorer l'information sur les écosystèmes et sur les services qu'ils fournissent en continuant à s'impliquer dans la recherche collaborative et la surveillance en vue de valoriser les atouts de la biodiversité

<sup>6.2</sup> Essayer d'améliorer la compréhension générale du rôle important des écosystèmes sains et résistants et des services fournis par ces écosystèmes en s'impliquant dans des programmes de sensibilisation et des activités éducatives destinées aux chasseurs et au grand public

Au Danemark, les populations de Perdrix grises (Perdrix Perdrix) et de Lièvres d'Europe (*Lepus europaeus*) déclinent. L'Association des chasseurs danois a travaillé sur plusieurs projets pour favoriser le rétablissement des espèces des zones agricoles, notamment par le biais de la production et de la distribution d'une publication en 2008 sur les pratiques agricoles sans danger pour les espèces sauvages et du projet Markvildt, entamé en 2013.



Photographie de Thomas Iversen

Grâce à leur publication, l'Association des chasseurs danois a jeté les bases du rétablissement des espèces des zones agricoles. La publication fournit, entre autres, des détails sur la bonne gestion des cultures, des haies et des autres caractéristiques des zones agricoles, sur les méthodes de fauchage, sur les activités de plantation et de nourrissage en hiver qui profitent notamment aux espèces.

L'objectif principal du projet Markvildt est de créer, au niveau national, des corporations collaboratives volontaires d'agriculteurs, de chasseurs et d'autres parties prenantes dans des zones d'une superficie de 1 000 – 1 500 hectares, au sein desquelles les différentes parties collaborent pour gérer les sols de manière optimale pour les espèces des zones agricoles (en particulier les perdrix et les lièvres). L'Association des chasseurs danois y participe en fournissant un soutien éducatif et des conseils aux propriétaires fonciers sur la manière dont ils peuvent améliorer l'habitat sur leurs terres. Les populations de perdrix, lièvres et autres espèces sont ensuite suivies par des volontaires pour quantifier l'effort fourni en matière d'amélioration de l'habitat et pour évaluer la biodiversité du site.

Ces projets mettent en évidence une facette souvent oubliée du travail de conservation des chasseurs : les chasseurs ont de très bonnes connaissances de l'écologie et, bien souvent, des exigences et préférences des espèces. La publication et le projet Markvildt contribuent tous deux à fixer les conditions propices au rétablissement des populations de perdrix grises, lièvres bruns et autres espèces, et soulignent l'importance des chasseurs comme sources d'informations environnementales précieuses. Le contrôle de la biodiversité et la préservation des habitats naturels dans les zones agricoles favorisent la préservation et l'amélioration des écosystèmes en bon état de fonctionnement.

### Contacts et sources

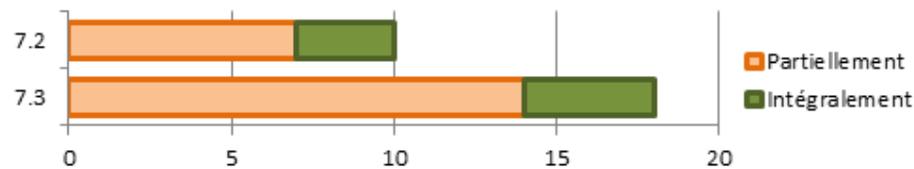
**Thomas Iversen** (Chef de projet) – Email: [tiv@jaegerne.dk](mailto:tiv@jaegerne.dk)

[De plus amples informations sont disponibles ici.](#)

« Les chasseurs paient leur part depuis longtemps tant en espèces qu'en nature. Les chasseurs et les autres utilisateurs de la faune sauvage consacrent également une partie considérable de leur temps et de leurs efforts à des travaux de conservation de la nature tout au long de l'année. Outre les effets positifs sur l'environnement, ces actions améliorent nos connaissances de la nature ». Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

Dans cette section du Manifeste, 2 des 3 actions contribuent aux objectifs 2 (action 7b) et 3 (action 9) de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à travers la promotion de processus tels que le « biodiversity banking » et les programmes de développement rural qui associent activités économiques et conservation de la nature.

Correspondance entre les études de cas et les points d'action <sup>7</sup>



**Graphique 12:** Nombre d'études de cas contribuant partiellement ou intégralement à une ou plusieurs actions de la section « Investir dans la nature ». Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions.

## Les chasseurs ont entrepris des actions liées aux programmes de développement rural et autres outils économiques dans 27 études de cas

Dans ces 27 études de cas, certaines tendances présentent un intérêt particulier (cf. annexe 7 pour plus de détails) :

- Les chasseurs contribuent financièrement à 12 des projets
- Parmi les projets, 6 sont financés par des fonds européens, et plus particulièrement dans le cadre de programmes de développement rural
- Parmi les projets, 14 bénéficient d'une autre source de financement de la part des autorités publiques, d'ONG ou de parcs.

Il est également intéressant de remarquer que près de la moitié des études de cas compilées

<sup>7</sup> Points d'action de la section « Investir dans la Nature » du Manifeste pour la Biodiversité :

<sup>7.2.</sup> Examiner et encourager le développement d'outils économiques (biodiversity banking, primes fiscales, subsides, financements) destinés à soutenir les mesures de conservation de la nature associées à une utilisation durable de la nature, comme la chasse, en vue de trouver des solutions à long terme pour la conservation de la biodiversité.

<sup>7.3.</sup> Encourager les actions associées à la chasse à travers des projets de développement rural générant de l'emploi, des affaires et d'autres activités économiques soutenant la nature.

Dans les années 1960, les vautours qui abondaient auparavant dans le Sud de la France ont été menacés d'extinction en raison des pratiques agricoles nuisibles pour la biodiversité et de leur mauvaise réputation.

Dès lors, depuis ces années-là, des efforts de conservation ont permis aux populations de Vautours moines (*Aegypius monachus*), de Gypaètes barbus (*Gypaetus barbatus*) et de Vautours fauves (*Gyps fulvus*) de se rétablir légèrement, même si ces populations sont toujours très localisées. Le site Natura 2000



Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère

des vallées des Gorges du Tarn et de la Jonte (France) pourrait représenter un habitat idéal pour les vautours. Dès lors, en 2008, la Fédération des chasseurs de la Lozère, en tant que gestionnaire du site, a entrepris une campagne pour favoriser le rétablissement des populations locales de vautours.

Afin de faire face aux problèmes qui menacent la conservation des vautours, les chasseurs de Lozère ont collaboré avec des agriculteurs, des chasseurs et des organismes de tourisme pour :

- Adopter des pratiques agricoles qui profitent à toutes les parties et parvenir à des accords qui garantissent que les terres demeurent des zones déboisées à travers le pâturage et la gestion des terres par les chasseurs ;
- Créer des zones d'alimentation pour les vautours, ce qui présente des avantages économiques pour les fermiers ;
- Organiser des réunions entre les groupes d'intérêt, communiquer avec les médias et mener des activités éducatives pour les écoles et les étudiants afin de rallier l'acceptation du public
- Représenter les vautours comme un « patrimoine de la Lozère », ouvrir de nouvelles installations pour l'hébergement des touristes et promouvoir la Maison des vautours, qui accueille chaque année 30 000 visiteurs ;
- Participer aux activités de suivi ;
- Considérer l'utilisation de munitions alternatives par le biais du projet « LIFE GypConnect », en partenariat avec d'autres organisations de conservation.

La Fédération des chasseurs de la Lozère est parvenue à faire coexister les parties prenantes locales et les populations de vautours et à stimuler un secteur touristique qui soutient les efforts de conservation. Pour reconnaître cette réussite, le Prix Natura 2000 pour la catégorie « bénéfiques socio-économiques » a été décerné en 2015 aux chasseurs gestionnaires du site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

### Contacts et sources

**Laurent Courbois** – Email: [lcourbois@chasseurdefrance.com](mailto:lcourbois@chasseurdefrance.com)

**Arnaud Julien** – Email: [a.julien.fdc48@chasseurdefrance.com](mailto:a.julien.fdc48@chasseurdefrance.com)

[De plus amples informations sont disponibles ici.](#)

# Chasseurs au bénéfice de la nature – Remarques finales

« La biodiversité, c'est la nature. La nature a besoin de gens qui comprennent sa complexité et qui sont disposés à travailler avec elle. À travers l'Europe, des millions de chasseurs œuvrent en faveur de la conservation de la nature, principalement à travers des actions locales et régionales ».

– Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, section « Chasseurs au bénéfice de la nature »

Ce rapport démontre l'engagement local des chasseurs et des autres acteurs ruraux au service de la conservation de la nature.

Par la réalisation des engagements définis dans le Manifeste pour la Biodiversité, les actions entreprises par les chasseurs peuvent contribuer directement à la mise en œuvre des objectifs définis dans la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020. La mise en évidence de cette contribution prouve encore davantage que les chasseurs sont des partenaires importants et efficaces pour mettre concrètement en œuvre les cadres développés aux niveaux national et européen.

Il est toutefois important de souligner que les chasseurs n'ont pas attendu le développement de ces cadres pour agir en faveur de la conservation des habitats et de la faune sauvage. En effet, certaines zones, qui ont été préservées par les chasseurs sur plusieurs générations, font maintenant partie du réseau Natura 2000 en raison justement de ces activités de gestion qui ont, pour la plupart, été menés sur base volontaire.

Ce rapport montre la pertinence de la participation des chasseurs et des acteurs locaux aux activités de conservation de la nature. Il est donc important d'accroître cet engagement, tout en promouvant une approche intégrative et multifonctionnelle de la gestion des terres agricoles. Il est également essentiel de faire participer les parties prenantes locales dès les premières étapes de chaque processus afin d'établir une approche équilibrée entre conservation de la nature et activités humaines permettant d'éviter les conflits éventuels.

Le renforcement des capacités et la rentabilité sont plus facilement atteints lorsque les connaissances sont partagées et que les acteurs ruraux sont directement impliqués.

Par conséquent, des efforts devraient être entrepris pour renforcer le dialogue avec les acteurs locaux, notamment les chasseurs, lors du développement et la mise en œuvre des actions, et pour faciliter l'accès aux subsides et aux financements.



# Le processus du Manifeste pour la Biodiversité – Prochaines étapes

« Nous instaureront un système de rapports et de révision à échéances régulières afin de prouver que la contribution des chasseurs à la conservation de la biodiversité est conforme aux décisions prises par la Communauté européenne et internationale et reste centrée sur les priorités entendues et les exigences du public ».

– 34ème point d'action du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

Ce rapport devrait être considéré comme notre deuxième accomplissement dans le cadre du 34ème point d'action. En effet, la FACE a déjà élaboré une brochure en 2014 pour démontrer les actions entreprises par les chasseurs en faveur de la conservation des oiseaux : [lien](#).

Après la parution de ce rapport, et compte tenu du nombre d'informations compilées, certaines améliorations seront apportées afin de mieux faire correspondre le Manifeste pour la Biodiversité aux réalités des actions locales, tout en considérant les différents cadres européens et internationaux destinés à la conservation de la biodiversité.

En 2016, un site internet dédié au Manifeste pour la Biodiversité et aux actions entreprises par les chasseurs en faveur de la biodiversité sera lancé.

Un rapport, similaire à celui-ci, sera rédigé et présenté sur base annuelle pour résumer les résultats et mettre en évidence les tendances pertinentes.

En attendant le site internet dédié au Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, des exemples de bonnes pratiques sont disponibles [sur le site Internet de la FACE](#) et sont publiés mensuellement.

---

## Coordonnées

Pour de plus amples informations sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE et ses résultats, veuillez contacter

[charlotte.simon@face.eu](mailto:charlotte.simon@face.eu)

FACE

Rue F. Pelletier 82, B-1030 Brussels

Tel: +32 2 732 69 00

Fax: +32 2 732 70 72

Site Internet : [www.face.eu](http://www.face.eu)



## Limites du rapport 2015 sur le Manifeste pour la Biodiversité

Ce rapport présente les premières tendances identifiées par le biais du processus sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE.

L'évaluation s'est fondée sur les informations fournies par les chasseurs et sur les informations publiques. Dès lors, la précision des différentes informations fournies pour chaque étude de cas n'était pas toujours constante.

Certaines lacunes en termes de connaissances devraient également être comblées pour aider la FACE à mieux comprendre les différents types de collaborations entreprises avec les chasseurs ainsi que les soutiens financiers et les ressources humaines utilisés pour ces projets.

Dans les prochaines années, une priorité sera d'améliorer la procédure de collecte des informations et la communication avec les associations cynégétiques.

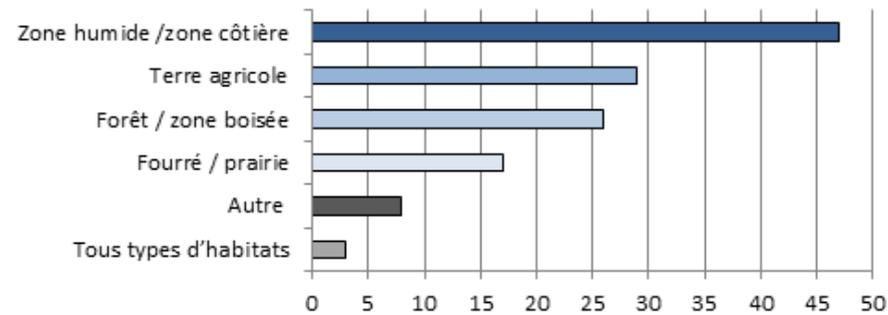
En outre, nous reconnaissons que les études de cas que nous présentons ne représentent qu'une infime partie du travail réel fourni par les chasseurs en faveur de la conservation de la biodiversité.

- Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) - [website](#)
- Manifeste pour la Biodiversité de la FACE - [lien](#)
- Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages - [lien](#)
- Convention sur la diversité biologique (CDB) - [website](#)
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) - [website](#)
- Conseil de l'Europe - [website](#)
- Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages - [lien](#)
- Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 – Notre assurance vie, notre capital naturel - [lien](#)
- Commission européenne – DG Environnement - [lien](#)
- Infrastructure verte - [lien](#)
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) - [lien](#)
- Examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020
  - [Communiqué de presse](#)
  - Rapport de la Commission : [Examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020](#)
  - Document de travail annexe de la Commission : « Évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité » : [partie 1](#), [partie 2](#) and [partie 3](#)
  - [Résumé des progrès pour atteindre les objectifs 2020 en matière de biodiversité](#)
- Réseau Natura 2000 - [lien](#)
- Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la biodiversité - [lien](#)
- Ramsar - [website](#)
- Programmes de développement rural - [lien](#)
- Rapport 2015 sur l'État de la nature - [lien](#)

# ANNEXES

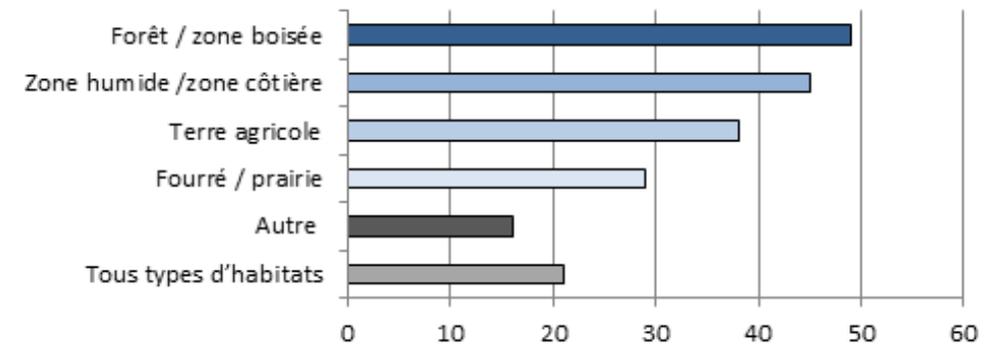
## Annexe 1 – section « Habitats »

### Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs



**Annexe 1.1:** Nombre d'études de cas par type d'habitat. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs habitats.

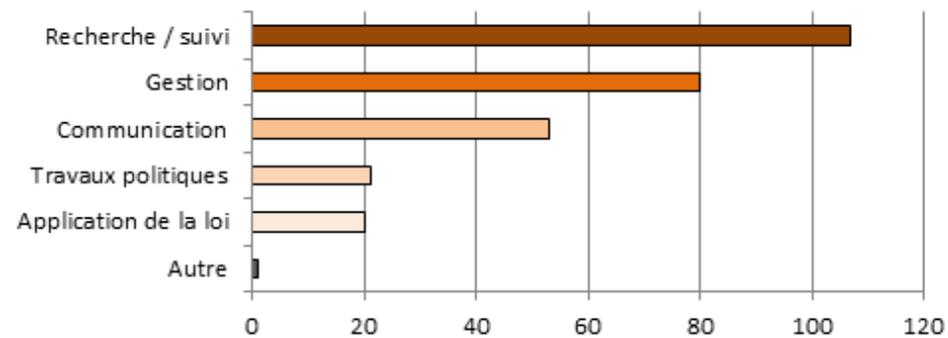
### Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs



**Annexe 2.2:** Nombre d'études de cas par type d'habitat. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs habitats.

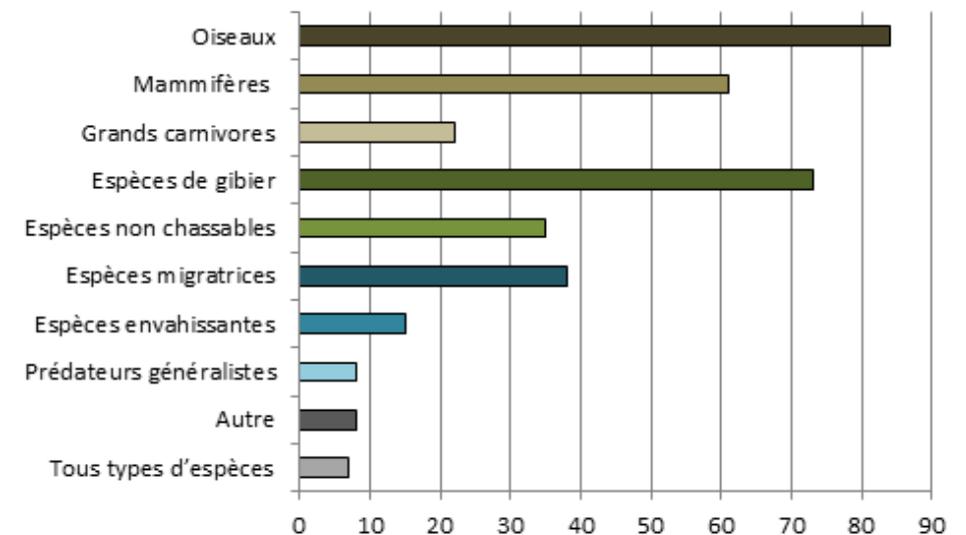
## Annexe 2 – section « Espèces »

### Types d'actions menées par les chasseurs



**Annexe 2.1:** Nombre d'études de cas par type d'action. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs actions.

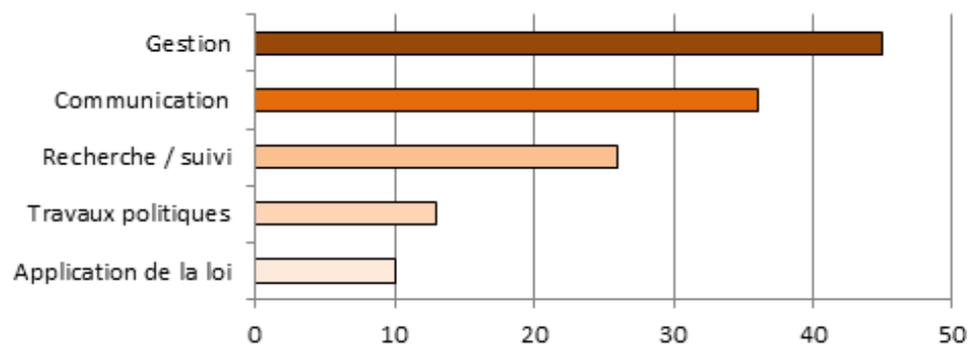
### Groupes d'espèces visés par les actions menées par les chasseurs



**Annexe 2.3:** Nombre d'études de cas par groupe d'espèces. Une étude de cas peut concerner plusieurs groupes d'espèces.

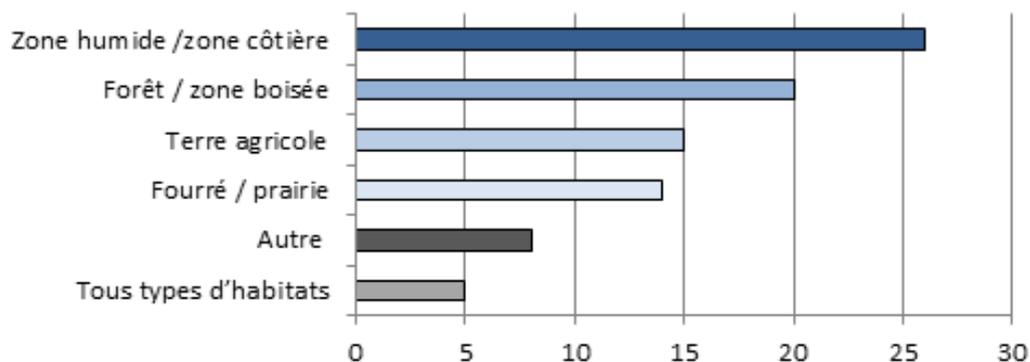
### Annexe 3 – section « Zones protégées »

Types d'actions menées par les chasseurs



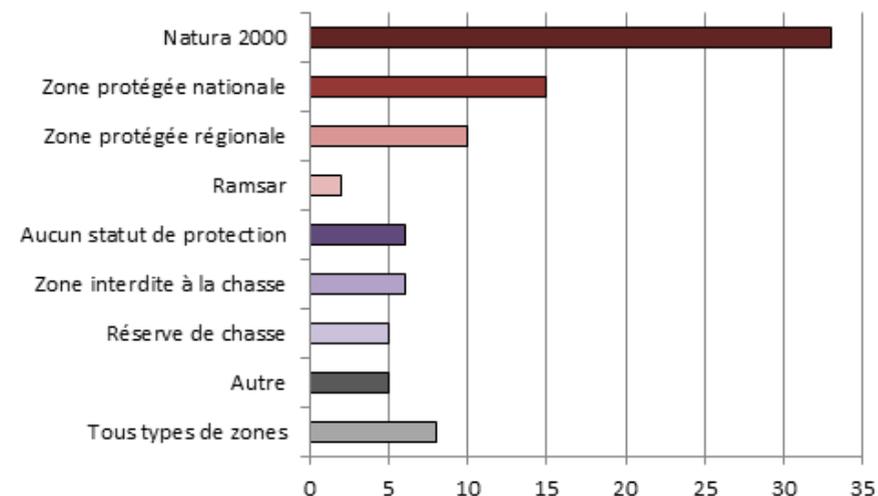
Annexe 3.1: Nombre d'études de cas par type d'action. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs actions.

Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs



Annexe 3.2: Nombre d'études de cas par type d'habitat. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs habitats.

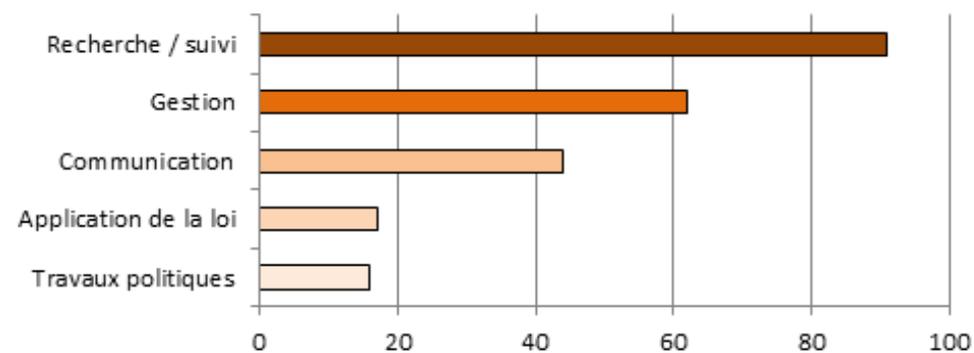
Statut des zones dans lesquelles des actions sont menées



Annexe 3.3: Nombre d'études de cas par statut. Une étude de cas peut être menée sur différents types de zones.

### Annexe 4 – section « Utilisation durable »

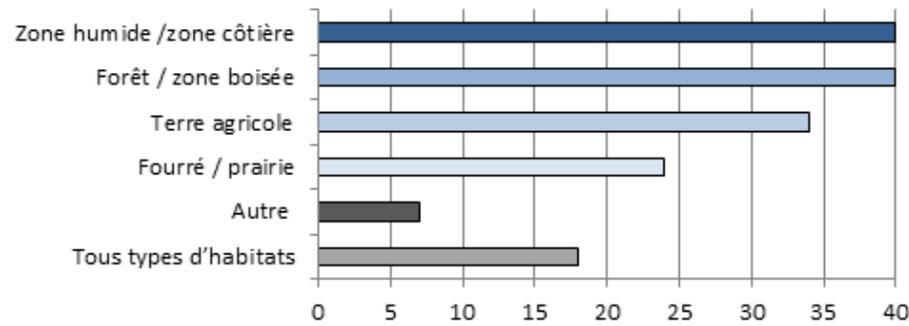
Types d'actions menées par les chasseurs



Annexe 4.1: Nombre d'études de cas par type d'action. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs actions.

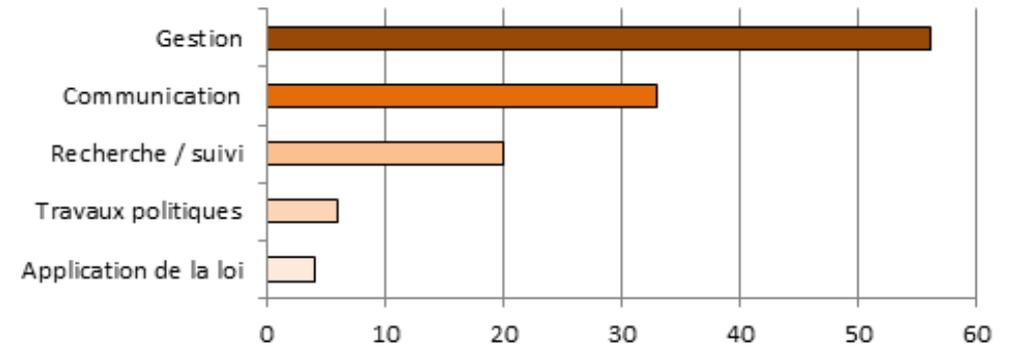
**Annexe 5 – section « Infrastructure verte »**

**Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs**



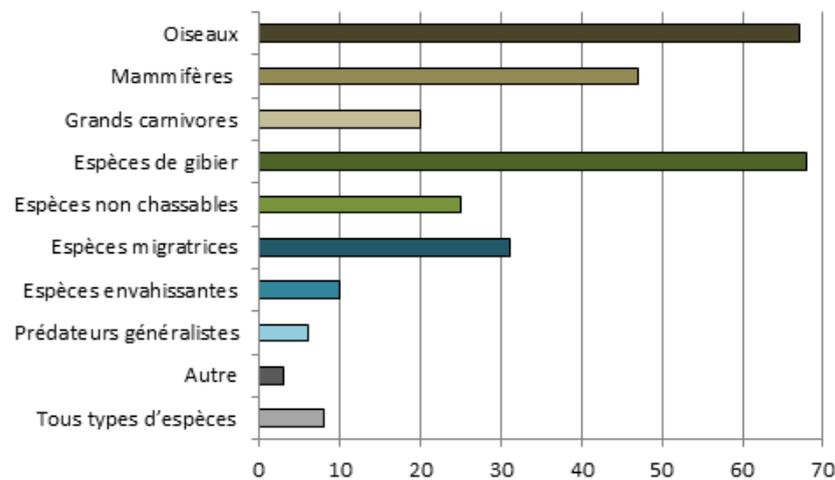
**Annexe 4.2:** Nombre d'études de cas par type d'habitat. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs habitats.

**Types d'actions menées par les chasseurs**



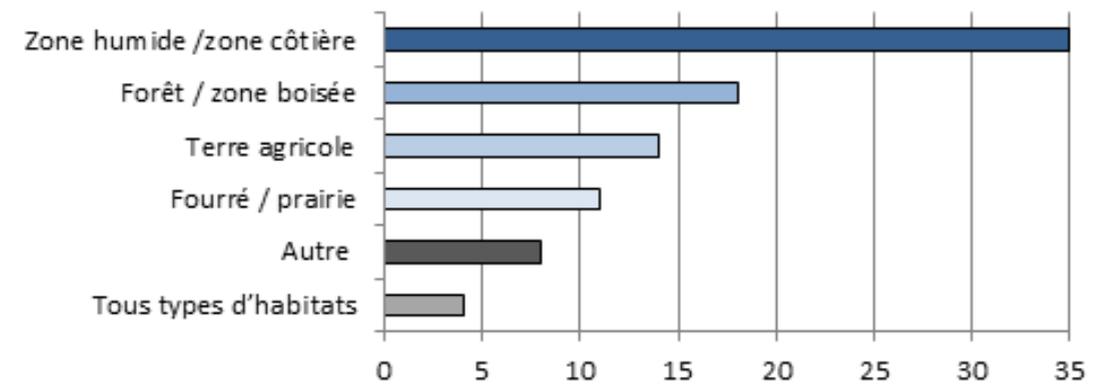
**Annexe 5.1:** Nombre d'études de cas par type d'action. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs actions.

**Groupes d'espèces qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs**



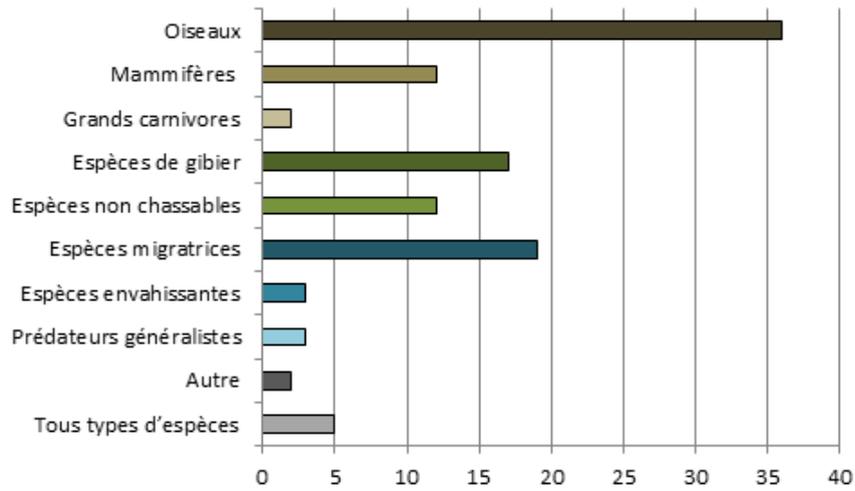
**Annexe 4.3:** Nombre d'études de cas par groupe d'espèces. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs espèces.

**Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs**



**Annexe 5.2:** Nombre d'études de cas par type d'habitat. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs habitats.

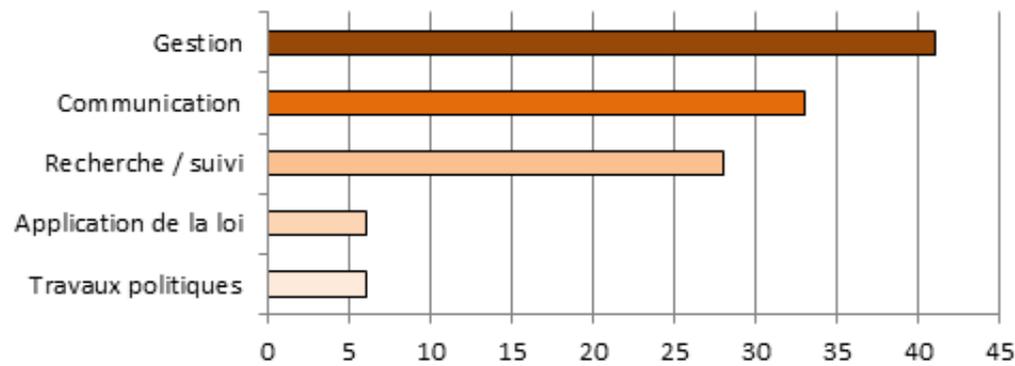
### Groupes d'espèces qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs



Annexe 5.3: Nombre d'études de cas par groupe d'espèces. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs espèces.

### Annexe 6 – section « Services écosystémiques »

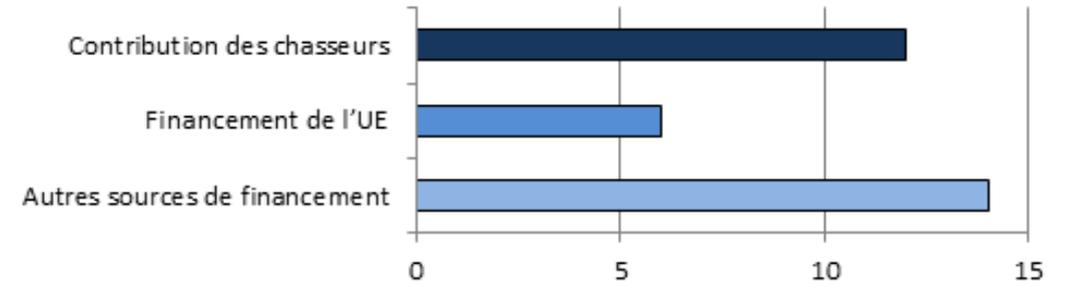
#### Types d'actions menées par les chasseurs



Annexe 6.1: Nombre d'études de cas par type d'action. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs actions.

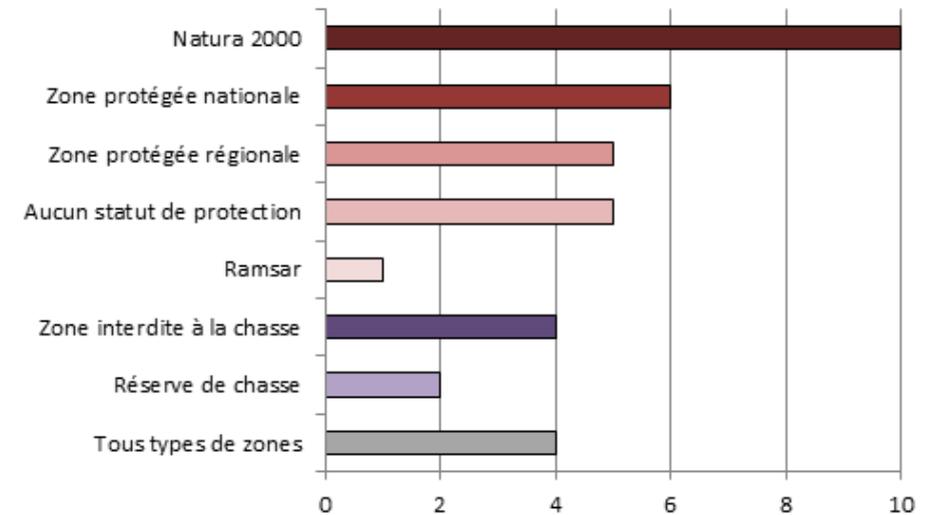
### Annexe 7 – section « Investir dans la Nature »

#### Sources de financement des projets



Annexe 7.1: Nombre d'études de cas par type de soutien financier. Une étude de cas peut bénéficier de plusieurs sources de financement.

#### Statut des zones dans lesquelles des actions sont menées



Annexe 7.2: Nombre d'études de cas par statut. Une étude de cas peut être menée sur différents types de zones.

# MEMBRES DE LA FACE

- Albanie - Federata e Gjuetareve te Shqiperise
- Allemagne - Deutscher Jagdverband e.V.
- Autriche - Zentralstelle Österreichischer Landesjagdverbände
- Belgique - Royal Saint-Hubert Club de Belgique / Hubertus Vereniging Vlaanderen vzw
- Bosnie-Herzégovine
  - Lovački Savez Herceg-Bosne (LSHB)
  - Lovački Savez Republike Srpska (LRRS)
  - Savez Lovačkih organizacija BiH (SLOBiH)
- Bulgarie - Съюз на ловците и риболовците в България
- Chypre - ΚΥΠΡΙΑΚΗ ΟΜΟΣΠΟΝΔΙΑ ΚΥΝΗΓΙΟΥ ΚΑΙ ΔΙΑΤΗΡΗΣΗΣ ΑΓΡΙΑΣ ΖΩΗΣ
- Croatie - Hrvatski Lovački Savez
- Danemark - Danmarks Jægerforbund
- Espagne - Oficina Nacional de la Caza
- Estonie - Eesti Jahimeeste Selts
- Finlande - Suomen Metsästäjäliitto
- France - Fédération Nationale des Chasseurs
- Grèce - ΚΥΝΗΓΕΤΙΚΗ ΣΥΝΟΜΟΣΠΟΝΔΙΑ ΕΛΛΑΔΟΣ
- Hongrie
  - Országos Magyar Vadászkamara
  - Országos Magyar Vadászati Védegylet
- Irlande - National Association of Regional Game Councils
- Italie - FACE Italia
- Lettonie - Latvijas Mednieku Asociācija
- Lituanie - Lietuvos mediotojų ir žvejų draugija
- Luxembourg - Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-duché de Luxembourg asbl
- Malte - Federazzjoni Kaċċaturi Nassaba Konservazzjonisti
- Monténégro - Lovački Savez Crne Gore
- Norvège - Norges Jeger-og Fiskerforbund
- Pays-Bas - Jagersvereniging
- Pologne - Polski Związek Łowiecki
- Portugal
  - Confederação Nacional dos Caçadores Portugueses (CNCP)
  - Federação Portuguesa de Caça (FENCAÇA)
- République tchèque - Ceskomoravská Myslivecká Jednota
- Roumanie - Asociația Generală a Vanatorilor și Pescarilor Sportivi din România (AGVPS)
- Royaume-Uni - FACE UK
- Serbie - Lovački savez Srbije
- Slovaquie - Slovenský Poľovnícky Zväz
- Slovénie - Lovska zveza Slovenije
- Suède - Svenska Jägareförbundet
- Suisse - JagdSchweiz / ChasseSuisse / CacciaSvizzera / CatschaSvizra
- Turquie - Turkiye Atıcılık Ve Avcılık Federasyonu





FACE